

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2009  
(convocation du 26 octobre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Six Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel,  
M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude,  
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck,  
M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,  
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie,  
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis,  
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,  
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,  
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCKH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle,  
M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,  
Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles,  
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert,  
M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à cpter de 11 h 40  
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 20  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel à cpter de 12 h 10  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent  
Mme BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 50  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. DAVID Yohan à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 12 h 00

M. DELAUX Stéphan à Mme. COLLET Brigitte  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique à cpter à 12 h 15  
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 00  
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 12 h 15

#### **EXCUSES :**

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2009 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative  
n°7 - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les décisions modificatives sont des actes budgétaires qui permettent d'adopter ou d'ajuster les prévisions des budgets tout au long de l'année.

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles au sein de la présente Décision Modificative n°7 qui, tout comme le budget primitif, se présente, en dépenses et en recettes d'investissement et de fonctionnement, sous la forme de mouvements budgétaires, de mouvements réels et de mouvements d'ordre.

Les mouvements budgétaires résultent de la somme des mouvements réels et des mouvements d'ordre.

Les mouvements réels correspondent à des prévisions d'entrée et de sortie de fonds.

Les mouvements d'ordre sont des écritures d'ordre budgétaires ne donnant lieu à aucun mouvement financier.

Les opérations d'ordre existant entre les sections d'un budget ou à l'intérieur même de celle-ci sont de nature comptable et sont le plus souvent obligatoires.

Elles peuvent exister également entre les sections du budget principal et de ses budgets annexes et vice-versa (versement ou remboursement d'avances, subventions d'équipement et/ou d'exploitation, etc...).

Bien que simples « jeux » d'écriture, elles présentent un intérêt réel en terme de gestion. Elles favorisent la transparence et la lisibilité des comptes, la sincérité des résultats et participent à la vérité des coûts.

Ce rappel effectué, cette Décision Modificative, se présente tous budgets confondus, en grandes masses et en synthèse comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	4 526 603,10	3 565 064,64	- 353 855,94	- 2 842 740,72	4 880 459,04	6 407 805,36
Section de Fonctionnement	1 358 664,14	1 358 664,14	- 365 861,18	1 161 485,14	1 724 525,32	197 179,00
<b>TOTAUX</b>	<b>5.885.267,24</b>	<b>4 923 728,78</b>	<b>- 719 717,12</b>	<b>- 1 681 255,58</b>	<b>6 604 984,36</b>	<b>6 604 984,36</b>
Déficit	- 961.538,46		- 961 538,46			
<b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b>	<b>4 923 728,78</b>	<b>4 923 728,78</b>	<b>- 1 681 255,58</b>	<b>- 1 681 255,58</b>	<b>6 604 984,36</b>	<b>6 604 984,36</b>

Comme le tableau, ci-dessus, le fait apparaître, les mouvements budgétaires s'établissent en première lecture, en dépenses, à 5.885.267,24 € et en recettes, à 4.923.728,78 €, soit un déficit de - 961.538,46 € provenant de la section d'investissement du budget annexe Parcs de Stationnement mais déficit qui n'est qu'apparent car il se trouve largement couvert par l'excédent d'investissement de 7.042.293,05 € laissé en attente d'utilisation au budget supplémentaire 2009.

Les mouvements réels s'élèvent, en dépenses, à -719.717,12 € et en recettes, à -1.681.255,58 €, les mouvements d'ordre s'équilibrant quant à eux, en recettes et dépenses, à 6.604.984,36 €.

La présente Décision Modificative appelle les principaux commentaires suivants :

- Les mouvements d'ordre rassemblent dans les divers budgets des écritures de type patrimonial, avec des prévisions s'équilibrant, en recettes et dépenses, comportant notamment :
  - des ajustements de dotations aux amortissements, de reprises de quote part de subventions au résultat de l'exercice ;
  - des prélèvements complémentaires de recettes de fonctionnement au profit de la section d'investissement ;
  - des ajustements de prévisions d'écritures d'ordre de transfert de droits à déduction de TVA par la CUB aux fermiers de services délégués, à la baisse (-1.472.603,59 €) au service de l'Assainissement en raison de recalages à la baisse de prévisions de crédits (station d'épuration Brazza) et de recalages à la hausse au budget annexe Parcs de Stationnement (588.461,54 €) à la suite d'inscriptions complémentaires nécessaires pour achever les travaux d'adaptation liés au Pôle Intermodal Saint-Jean ;

- des ouvertures de crédits équilibrées, en recettes et dépenses, au budget annexe Transports, nécessaires à hauteur de 5.156.966,96 € pour poursuivre la transformation de comptes d'avances sur immobilisations (compte 238) en comptes d'immobilisations (compte 21), les travaux relatifs à la deuxième phase du Tramway étant achevés ;

Les mouvements réels agrémentent, sur les divers budgets annexes, à la fois des virements ou ajustements de crédits et des inscriptions nouvelles avec notamment :

- En section d'investissement du budget principal :
  - l'inscription au chapitre 024 « produits de cession » d'un crédit complémentaire de 5.000.000 € permettant d'une part, de relever, en dépenses, les crédits d'acquisition et de réserves foncières de 2.770.000 € et d'autre part, de financer à hauteur de 2.230.000 €, frais d'actes compris, l'acquisition de deux niveaux supplémentaires (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage) dans l'immeuble « Le Guyenne » à Bordeaux Mériadeck, le crédit d'acquisition des réserves foncières étant, par ailleurs, également relevé d'un montant de 825.270,47 € à partir de recettes nouvelles d'investissement ;
  - le relèvement à hauteur de 400.000 €, à partir d'une recette nouvelle, de la ligne « Travaux exécutés à la demande de promoteurs et convoyeurs de fonds », cette ligne étant, chaque année, consommée en totalité ;
  - dans les mêmes conditions, le relèvement à hauteur de 247.492 € de la ligne des travaux de voirie réalisés (dépressions charrières – revêtements de trottoirs...) avec la participation des tiers ;
  - le financement de diverses subventions d'équipement issues de récentes décisions prises par le Conseil de Communauté :
    - ✓ participation (66.430 €) au financement de projets communaux (Ardilleys au Taillan Médoc et domaine de la Vacherie à Blanquefort), rénovation et aménagement de nouveaux locaux par le Conseil de l'ordre des Architectes (50.000 €) ;
    - ✓ ouverture de crédits ou de complément de crédits pour la réalisation de travaux d'équipement pour le compte de communes (éclairage public : Le Taillan Médoc : 13.000 € et Carbon Blanc 168.038 €) ;
  - parmi les virements, peut être également relevé un ajustement des crédits du Pôle Intermodal Saint Jean à Bordeaux (+733.950 €) :

- Au budget annexe Déchets Ménagers, un complément de crédit à hauteur de 321.360,61 € pour permettre de poursuivre les travaux de réhabilitation de la décharge de Labarde, complément effectué à partir de recettes nouvelles de fonctionnement ;
- Au budget annexe Assainissement, peut être noté le recalage de crédit réalisé à la baisse pour 8.985.887,40 € du projet de la réalisation de la station d'épuration Brazza qui doit être revu ;
- Au budget annexe Parcs de Stationnement, il est à noter un abondement de crédit de 1.550.000 € TTC qui résulte de différentes délibérations adoptées par le Conseil de Communauté, (délibérations n°200 9/0075 et n°2009/0076 du 13 février 2009) mais aussi de révision ou actualisation de prix. Cet abondement est effectué pour permettre de poursuivre le réaménagement du Parc de Stationnement Saint Jean et de ses accès dans le cadre de la réalisation du Pôle Intermodal du même nom. Ce chantier présente de multiples difficultés de par sa situation et son objet mais aussi du fait de la vétusté des installations. Ces particularités ont conduit, au cours de l'année 2009, à opérer des adaptations du projet.
  
- En section de fonctionnement du budget principal, les mouvements ne sont pratiquement constitués que de virements de crédits entre diverses lignes pour :
  - permettre d'ajuster des crédits au chapitre 011 « Charges à caractère général » ou des chapitres 65 et 67, au besoin par prélèvement sur le compte des « Dépenses imprévues », sollicité dans la présente Décision Modificative à hauteur de 1.141.706,24 € pour, par exemple :
  - abonder de 166.000 € le crédit des dépenses relatives aux commissions d'agence acquittées dans le cadre d'acquisitions immobilières ;
  - financer notamment la participation de la CUB à l'organisation de la 6<sup>ème</sup> Edition des Ateliers du Développement Durable (50.000 €) et des 6<sup>ème</sup> Entretien de l'Aménagement (30.000 €) ;
  - Relever le crédit d'entretien et de maintenance de la signalisation lumineuse impacté par l'exploitation de la 2<sup>ème</sup> phase du tramway (260.000 €) ;
  - Abonder les crédits de communication d'un montant global de 478.481 € pour la mise en œuvre de décisions prises par le Conseil de Communauté dont le coût et le calendrier n'étaient pas connus lors de la préparation budgétaire 2009 [(Inauguration de l'opération d'aménagement de Quais, réalisation de coffrets pour les contrats de co-développement, opération de communication liée à l'opération Euratlantique) mais il faut noter, par ailleurs, que les crédits de communication sur les budgets annexes « Déchets Ménagers » et « Transports » ne doivent pas être consommés, en totalité, au terme de l'exercice] ;

- Enfin, sont dégagés également, par virement, les crédits nécessaires au financement de la participation de la CUB à la manifestation EVENTO (275.000 €) et au budget 2009 d'Arc en Rêve (200.000 €).

Tels sont les principaux commentaires qu'appelle la présente Décision Modificative.

Ceci ayant été exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir, au regard notamment de l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, de la délibération n° 200 8/0748 du 28 novembre 2008 d'autre part, adopter, par nature, avec présentation fonctionnelle, pour le budget principal et par chapitre, la présente Décision Modificative n° 7, qui tous budgets confondus, et en mouvements budgétaires, s'élève, pour les motifs précédemment exposés, à 5.885.267,24 €, en dépenses, et à 4.923.728,78 €, en recettes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par

- 120 VOIX POUR  
- 0 VOIX CONTRE  
- 0 ABSTENTION

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 6 novembre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
16 NOVEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 16 NOVEMBRE 2009

M. LUDOVIC FREYGEFOND